

L'hospitalité

L'une des règles de la conduite sociale islamique est l'hospitalité. Nous trouvons dans les sources islamiques beaucoup de traditions qui encouragent cette qualité précieuse. Les recommandations faites par le Saint Prophète à sa fille Fâtimah al-Zahrâ' (P) soulignent entre-autres cette qualité islamique:

«Quiconque croît au Jour de la Résurrection doit traiter son hôte avec hospitalité ».

«Le meilleur d'entre vous est celui qui offre de la nourriture aux gens, les salue à haute voix, et prie la nuit alors que les autres dorment».

Nous lisons dans les biographies du Saint Prophète et des Imams qu'ils avaient un grand plaisir à recevoir des hôtes. Ils avaient souvent des hôtes pendant les repas. Quelques-uns d'entre eux, comme l'Imam al-Hassan al-Mujtabâ (P), tenaient des hôtelleries bien soignées où ils recevaient un grand nombre de gens chaque jour.

En recevant des hôtes et en leur montrant de l'hospitalité, on devient plus sociable, on élargit le cercle de ses amis, on fait des sacrifices financiers, on partage sa fortune avec eux, et on les honore. Or tout cela est recommandé par l'Islam. Bien sûr, il y a des instructions particulières concernant la fourniture de nourriture à celui qui a faim et l'aide au nécessiteux. Ces actions ont été vivement recommandées par l'Islam.

Outre l'hospitalité normale, il y a des occasions particulières auxquelles des gens doivent être invités et bien reçus. On appelle de telles réceptions "*walîmah*". Le Saint Prophète a dit: «Le "*Walîmah*" doit avoir lieu seulement en cinq occasions: Le mariage, la naissance d'un enfant, la circoncision, la construction d'une nouvelle maison et le retour d'un pèlerinage à la Mecque ».